

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 16 décembre 2024

Portant délégation de signature à **Mme Céline AUPETIT**, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à **M. Mehdi HAMMOUCHE**, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique

N° 25883

Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.521-4 et L.521-10.

Me la délibération n°12 du 27 juin 2024 portant délégation d'attributions de travail communautaire au Président.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité qui est celle de signature aux différents gérants adjoints des services et à ses responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.

CONSIDÉRANT que Mme Céline AUPETIT assure les fonctions de Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique.

CONSIDÉRANT que M. Mehdi HAMMOUCHE assure les fonctions de Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique à Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Président, conformément aux dispositions de l'article L.521-4 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Céline AUPETIT, Directrice de l'attractivité au sein du Pôle attractivité et développement économique, pour la signature des documents suivants :

Documents mensuels et documents final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'économie.

Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations facturées, de réception, attestation de travaux. Ceci concerne toutes les Directions de l'attractivité.

Documents de transmission de diverses pièces relatives à la Direction de l'attractivité.

Et tous renseignements complémentaires dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de l'attractivité.

Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'attractivité et notamment des engagements supplémentaires, notamment les plans annexes à l'acte d'engagement relatifs à la prestation d'un service ou d'un ouvrage.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline AUPETIT, délégation est donnée dans les mêmes conditions à M. Mehdi HAMMOUCHE.

ARTICLE 3 Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 25462 du 14 juillet 2024.


ARTICLE 4 Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à son prochain renouvellement au conseil communautaire.

ARTICLE 5 Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline AUPETIT, Directrice au sein du Pôle attractivité et développement économique et à M. Mehdi HAMMOUCHE, Directeur et Responsable du Pôle attractivité et développement économique.

1 DOCUMENT - Publié le 17 Décembre 2024

 25883.pdf
(.pdf, 156,1 Ko)

 TÉLÉCHARGER

